

Le surveillant de collège jugé pour agressions sexuelles condamné à 6 ans de prison

Amandine Pointel

3-4 minutes

Jugé depuis mardi à Rouen, un ancien surveillant d'internat de Saint-Valery-en-Caux (Seine-Maritime) fait face à de lourdes accusations d'agressions sexuelles et de corruption de mineurs. Entre 2015 et 2023, il aurait ciblé 24 collégiens âgés de 11 à 15 ans. Il est condamné à six ans de prison ferme.

Six ans de prison ferme pour l'ancien surveillant d'un collège de Saint-Valery-en-Caux (Seine-Maritime) [jugé à Rouen pour agressions sexuelles](#) et corruption de mineurs sur 24 victimes entre 2015 et 2023.

Le prévenu, aujourd'hui âgé de 29 ans, est accusé de violences sexuelles sur des élèves de l'internat âgés de 11 à 15 ans lors des faits. Il lui est reproché de les avoir dénudés, caressés et masturbés, d'avoir échangé par téléphone des images à caractère pornographique et d'avoir contraint deux élèves à se livrer à une fellation entre eux.

Au total, 37 infractions sont poursuivies depuis mardi devant le tribunal correctionnel de Rouen, "*c'est énorme*", relève la substitut du procureur Marine Uguen.

Pour le ministère public, ce dossier est un "*cas d'école*". "*On apprivoise la confiance des enfants*" en leur offrant des sucreries "*pour devenir leur confident*", puis "*on repère qui sont les plus fragiles et on peut passer à l'acte*", analyse-t-elle.

"*Les victimes vont garder le silence, cela fait partie de la méthodologie. A 11, 12 ans, on ne se rend pas compte*", poursuit la magistrate pour qui les infractions sont "*parfaitement caractérisées*".

Pour elle, le prévenu était "*déterminé*", avec "un mode opératoire pour agresser des enfants en trouvant un emploi qui permette d'accéder à des mineurs".

Pointant "*un risque de récurrence notable*", elle a requis à son encontre une peine de 6 ans de prison ferme avec un suivi socio-judiciaire d'une durée de 7 ans, une injonction de soins et l'interdiction d'exercer des activités auprès des mineurs à titre définitif.

"*Ce n'est jamais à la hauteur des faits qui sont commis, en revanche la peine suit le réquisitoire de la procureure*", nous confie la maman d'une victime.

L'alerte avait été donnée par une collègue du collège Jehan le Povremoyne, à la suite de la projection d'un film avec une classe de 6e en mai 2023 lors de laquelle elle avait filmé le surveillant en train d'embrasser un élève sur la joue et la tempe, en lui caressant la cuisse.

Cet assistant d'éducation à l'internat avait démissionné le lendemain, avant de contacter plusieurs de ses victimes ou collègues pour les dissuader de témoigner.

En détention provisoire depuis juillet 2023, il a reconnu une partie des faits durant l'enquête et au premier jour de son procès mardi.